

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 4 octobre 2013

**Service instructeur**  
Service des Actions Sportives

N° CP-2013-9-9-2

**Service consulté**

**LES MOYENS D'INTERVENTION EN FAVEUR DU SPORT  
SOUTIEN AUX MERCREDIS DE NEIGE**

Résumé : Le présent rapport propose :

- de voter l'individualisation des montants prévus en BP et en DM1 2013 pour l'organisation des Mercredis de neige de la saison 2012/2013.

Le total de l'enveloppe à engager dans ce rapport s'élève à 15 000 € en dépenses de fonctionnement.

Lors du BP 2013 rapport N° CG 2012-6-9-1 du 5 décembre 2012 et de la DM1 N°CG-2013-3-1-10 du 21 juin 2013, le Conseil Général a voté une enveloppe totale de crédits de paiement de 2 580 000 € au titre du soutien au sport et a donné délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation des subventions prévues dans les différentes rubriques du rapport.

Dans ce rapport, il vous est proposé l'individualisation de l'aide départementale prévue au BP et en DM1 2013 pour l'organisation des Mercredis de Neige de l'hiver 2012/2013, d'un montant total de **15 000 €** en dépenses de fonctionnement.

Depuis 2010, cette aide, destinée à favoriser l'apprentissage du ski par les jeunes est réservée aux collèges et clubs de ski qui organisent des sorties d'initiation au ski dans le Massif Vosgien.

Le mode de calcul prévoit un montant forfaitaire déterminé chaque année de manière à ne pas dépasser l'enveloppe de crédits disponibles. Pour 2013, cette enveloppe a été fixée à 15 000 €.

Concernant les modalités de calcul de cette subvention, le barème suivant vous est proposé:

- 1 sortie : la demande n'est pas retenue
- 2 sorties : le calcul se fait sur la base du tiers de l'effectif
- de 3 à 4 sorties : le calcul se fait sur la base de la moitié de l'effectif
- de 5 à 6 sorties : le cycle est considéré comme complet,

Grâce à ce système, la participation de 1 569 jeunes, répartis dans les 5 Associations sportives des collèges et les 24 clubs de ski qui ont sollicité le Conseil Général, pourra être prise en compte pour un engagement de 15 000 €.

La répartition de cette aide figure dans le tableau en annexe.

En conclusion, il vous est proposé d'attribuer l'aide suivante:

- **15 000 €** aux bénéficiaires des Mercadis de Neige figurant sur la liste ci-annexée, imputé sur le programme E732 lignes 65-32-6574-255716-102 et 65-32-65737-255716-102.

Je précise que cette dépense, correspondant à un engagement financier de **15 000 €** sera imputée au Budget départemental 2013.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Service des Actions Sportives

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 04 OCTOBRE 2013

**Mercredis des neiges  
PROGRAMME 2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
MDN00193	<b>ASSOCIATION SPORTIVE NEIGE ET NATURE BOLLWILLER</b> Subvention aux mercredis de neige 2013	1 166,00
MDN00194	<b>ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DE BUHL</b> Subvention aux mercredis de neige 2013	220,00
MDN00195	<b>SKI CLUB DE CERNAY</b> Subvention aux mercredis de neige 2013	717,00
MDN00196	<b>SKI CLUB HOHNECK COLMAR</b> Subvention aux mercredis de neige 2013	602,00
MDN00197	<b>ASPTT COLMAR SECTION SKI</b> Subvention aux mercredis de neige 2013	402,00
MDN00198	<b>COLMAR SKI TEAM</b> Subvention aux mercredis de neige 2013	459,00
MDN00199	<b>SKI CLUB ENSISHEIM</b> Subvention aux mercredis de neige 2013	468,00
MDN00200	<b>AS COLLEGE M. GRUNEWALD GUEBWILLER</b> Subvention aux mercredis de neige 2013	249,00
MDN00201	<b>SCOSEG GUEBWILLER</b> Subvention aux mercredis de neige 2013	1 682,00
MDN00202	<b>SKI TEAM AVENIR VALLEE DE LA WEISS KAYSERSBERG</b> Subvention aux mercredis de neige 2013	373,00
MDN00203	<b>SKI CLUB KRUTH</b> Subvention aux mercredis de neige 2013	602,00
MDN00204	<b>SKI CLUB LE BONHOMME</b> Subvention aux mercredis de neige 2013	201,00
MDN00205	<b>SKI CLUB VOSGIEN MASEVAUX</b> Subvention aux mercredis de neige 2013	315,00
MDN00206	<b>ASPTT MULHOUSE</b> Subvention aux mercredis de neige 2013	220,00
MDN00207	<b>AMIS DE LA NATURE MUNSTER</b> Subvention aux mercredis de neige 2013	507,00
MDN00208	<b>LAC BLANC SKI NORDIQUE</b> Subvention aux mercredis de neige 2013	191,00

MDN00209	<b>COLLEGE PFASTATT - K. ET M. KRAFFT</b> Subvention aux mercredis de neige 2013	727,00
MDN00210	<b>SKI CLUB MARKSTEIN RANSPACH</b> Subvention aux mercredis de neige 2013	249,00
MDN00211	<b>SKI CLUB LA RIQUEWIHRIENNE</b> Subvention aux mercredis de neige 2013	507,00
MDN00212	<b>CIS SKI CLUB EDELWEISS SAINT AMARIN</b> Subvention aux mercredis de neige 2013	335,00
MDN00213	<b>SKI CLUB DE LA VALLEE DE SAINTE MARIE AUX MINES</b> Subvention aux mercredis de neige 2013	660,00
MDN00214	<b>SKI CLUB SAUSHEIM</b> Subvention aux mercredis de neige 2013	440,00
MDN00215	<b>MJC SEWEN</b> Subvention aux mercredis de neige 2013	449,00
MDN00216	<b>AS COLLEGE ROBERT BELTZ - SOULTZ</b> Subvention aux mercredis de neige 2013	335,00
MDN00217	<b>SKIEURS DU TANET</b> Subvention aux mercredis de neige 2013	478,00
MDN00218	<b>SKI CLUB VOSGIEN DE THANN</b> Subvention aux mercredis de neige 2013	688,00
MDN00219	<b>AS SPORTIVE COLLEGE THANN</b> Subvention aux mercredis de neige 2013	554,00
MDN00220	<b>SKI CLUB ROSSBERG THANN</b> Subvention aux mercredis de neige 2013	468,00
MDN00221	<b>SKI CLUB VALLEE WESSERLING</b> Subvention aux mercredis de neige 2013	736,00

Total	15 000,00
-------	-----------